

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MARS
A 18 H 30**

Séance : 01 / 2008

Madame, Mademoiselle, Monsieur le conseiller municipal

le conseil municipal s'est réuni le vendredi 21 mars, à 18 H 30, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 16 mars 2008.

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2008 / 01-* - Appel nominal**
- 01 / 2008 / 02-* - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 01 / 2008 / 03-* - Election du Maire**
- 01 / 2008 / 04-* - Fixation du nombre des adjoints**
- 01 / 2008 / 05-* - Election des adjoints**

01 / 2008 / 01-* Appel nominal

Monsieur ASSELINEAU Franck
Monsieur COLAERT Philippe
Monsieur CRANKSHAW Freddy
Monsieur DE JONCKHEERE Alain
Monsieur DELAYEN Frédéric
Monsieur DESSE Jean-Michel
Madame GALLANT Stéphanie
Mademoiselle GEORGE Marie-Henriette
Monsieur L'HERMITE Pierre
Monsieur MALY Eric
Madame MOREL Dorothée
Mademoiselle PAGES Evelyne
Monsieur THOUILLET Patrice
Madame TURPAIN Rose-Marie
Monsieur WALLE Michel

Procès-verbal

De l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des 3 adjoints.

L'an deux mille huit, le vendredi 21 mars, à 18 H 30, les membres du conseil municipal de VIEILLE-CHAPELLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Tous les conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés :

Absents :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DE JONCKHEERE Alain, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

RESULTAT DES ELECTIONS MUNIICPALES DU 9 MARS 2008

Inscrits : 581
Votants : 446
Exprimés : 435
Majorité : 218

Ont été élus au premier tour de scrutin du 9 mars 2008

Monsieur WALLE Michel	252 suffrages
Monsieur DESSE Jean-Michel	241 suffrages
Madame MOREL Dorothee	241 suffrages
Monsieur DELAYEN Frédéric	236 suffrages
Monsieur MALY Eric	231 suffrages
Monsieur DE JONCKHEERE Alain	228 suffrages
Madame TURPAIN Rose-Marie	228 suffrages
Mademoiselle PAGES Evelyne	227 suffrages
Madame GALLANT Stéphanie	223 suffrages
Mademoiselle GEORGE Marie-Henriette	222 suffrages
Monsieur CRANKSHAW Freddy	219 suffrages

RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 16 MARS 2008

Inscrit : 581
Votants : 418
Exprimés : 412
Majorité : 206

Ont été élus au second tour du scrutin du 16 mars 2008

Monsieur L'HERMITE Pierre	220 suffrages
Monsieur THOUILLEZ Patrice	219 suffrages
Monsieur ASSELINEAU Franck	218 suffrages
Monsieur COLAERT Philippe	212 suffrages

Dans leur fonction de conseillers municipaux

Madame TURPAIN Rose-Marie, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mademoiselle PAGES Evelyne

01 / 2008 / 03-* - Election du Maire

Election du Maire

Madame TURPAIN Rose-Marie demande qui veut se présenter, Monsieur DESSE Jean-Michel se présente

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du code. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur DESSE Jean-Michel, 11 voix ;
Monsieur WALLE Michel, 04 voix

Monsieur DESSE Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

01 / 2008/ 04- * - Fixation du nombre des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 9 mars 2008 et du 16 mars 2008

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par voix 15 pour, voix 0 contre, 0 abstentions,

Décide la création de 3 postes d'adjoints,

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Après délibération, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2008 / 05- * - Election des adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur DESSE Jean-Michel, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Monsieur DESSE Jean-Michel fait l'appel à candidature pour le poste de premier adjoint

Madame MOREL Dorothée indique qu'elle est candidate

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 14

Majorité absolue : 8

a obtenu

Madame MOREL Dorothée, 14 voix pour, une abstention

Madame MOREL Dorothée a la majorité absolue des suffrages, a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur DESSE Jean-Michel, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Monsieur DESSE Jean-Michel fait l'appel à candidature pour le poste de deuxième adjoint

Monsieur WALLE Michel indique qu'il est candidat

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 15

Majorité absolue : 8

A obtenu

Monsieur WALLE Michel, 15 voix pour

Monsieur WALLE Michel a la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur DESSE Jean-Michel, élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur DESSE Jean-Michel fait l'appel à candidature pour le poste de troisième adjoint

Monsieur MALY Eric indique qu'il est candidat

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 14

Majorité absolue : 8

A obtenu

Monsieur MALY Eric, 14 voix pour, une abstention

Monsieur MALY Eric a la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé

Questions diverses

Monsieur DE JONCKHEERE Alain demande quel sera le rôle de chaque adjoint

Madame MOREL Dorothée aura pour charge le Social, le Centre Communal d'Action Sociale, l'école, le centre aéré (CLSH), la cantine, la bibliothèque, la communication, le club des aînés.

Monsieur WALLE Michel aura en charge les finances, les travaux, les impôts et les relations avec Artois Comm.

Monsieur MALY Eric aura en charge l'animation, les fêtes, le Comité d'animation et des fêtes, le conseil des jeunes, la formation internet et informatique, la communication, les locations de salle, le concours des maisons illuminées, les jardins fleuris.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 19 H 35.